Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-06_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**30**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 06-07-2026-CM : Convention de mise à disposition de musiciens intervenants par SBAA pour trois années scolaires

Dans le cadre de sa politique culturelle, Saint-Brieuc Armor Agglomération propose aux communes de son territoire un dispositif d'interventions de musiciens intervenants visant à favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique par les enfants. Ces interventions, conduites en lien avec les équipes enseignantes, contribuent à l'éducation artistique et culturelle des élèves et à la mise en œuvre de projets pédagogiques adaptés aux publics concernés.

Afin de poursuivre ce partenariat, l'Agglomération soumet à la Commune une convention définissant les modalités d'intervention des musiciens pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Celle-ci précise notamment les engagements respectifs des parties, les conditions d'accueil des intervenants, le nombre prévisionnel d'unités d'intervention ainsi que les modalités de participation financière applicables, le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-06_07_2026_CM-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission mixte finances/ enfance jeunesse réunie le 13 octobre 2026 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE cette convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Le Maire
Erwann LARUPT



PJ N° 07-1 : projet de convention MAD musiciens intervenants